

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et M. Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
ACTIFS			
	Notes		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	7 520 474	2 754 275
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	298 109 120	273 733 438
Portefeuille-titres de placement	6	575 664	196 913
Portefeuille d'investissement	7	3 569 091	2 802 379
Valeurs Immobilisées	8	3 624 299	3 262 581
Autres actifs	9	3 516 914	1 767 701
TOTAL DES ACTIFS		<u>316 915 562</u>	<u>284 517 287</u>
		31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
PASSIFS			
	Notes		
Concours bancaires	10	2 673 709	8 652 750
Dettes envers la clientèle	11	4 114 715	2 842 335
Emprunts et dettes rattachées	12	239 910 198	226 237 924
Fournisseurs et comptes rattachés	13	22 783 273	16 385 310
Autres passifs	14	1 706 767	2 225 689
TOTAL DES PASSIFS		<u>271 188 662</u>	<u>256 344 010</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		28 700 000	20 000 000
Réserves		4 190 171	2 958 100
Prime d'émission		8 830 000	1 000 000
Résultats reportés		1 583 107	1 411 022
Résultat de l'exercice		2 423 622	2 804 155
Total des capitaux propres	15	<u>45 726 899</u>	<u>28 173 277</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>316 915 562</u>	<u>284 517 287</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2013
(Exprimé en dinars)

	31 Décembre <u>2013</u>	31 Décembre <u>2012</u>
ENGAGEMENTS DONNES	38 307 390	28 578 238
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	19 005 294	11 753 357
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	19 302 096	16 824 881
ENGAGEMENTS RECUS	631 621 007	584 803 368
Cautions Reçues	226 032 135	217 915 622
Garanties Reçues	1 073 122	1 170 555
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39 803 606	33 705 873
Valeurs des biens, objet de leasing	364 712 144	332 011 318
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	47 014 446	6 023 991
Emprunts obtenus non encore encaissés	47 000 000	6 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	14 446	23 991

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	26 499 608	24 619 262
Intérêts et charges assimilées	17	(15 350 723)	(12 948 095)
Produits des placements	18	178 553	134 833
Autres produits d'exploitation	19	24 900	24 000
Produits nets		<u>11 352 338</u>	<u>11 830 000</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	3 421 138	2 981 279
Dotations aux amortissements	21	518 894	353 324
Autres charges d'exploitation	22	2 187 185	1 779 867
Total des charges d'exploitation		<u>6 127 216</u>	<u>5 114 470</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>5 225 122</u>	<u>6 715 530</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	1 696 476	2 937 681
Dotations nettes aux autres provisions	24	243 836	27 485
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>3 284 810</u>	<u>3 750 364</u>
Autres pertes ordinaires	25	(210 847)	(507)
Autres gains ordinaires	26	35 699	628
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>3 109 662</u>	<u>3 750 485</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(686 040)	(946 330)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>2 423 622</u>	<u>2 804 155</u>
Résultat par action		0,496	0,701

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	211 439 157	185 289 135
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(200 380 156)	(181 522 028)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(6 013 550)	(4 969 775)
Intérêts payés	31	(14 843 261)	(12 978 958)
Impôts et taxes payés	32	(4 802 234)	(812 867)
Autres flux liés à l'exploitation	37	(1 264 041)	515
		<u>(15 864 086)</u>	<u>(14 993 980)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(700 816)	(573 255)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	33 991	600
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(1 021 312)	(500 000)
		<u>(1 688 137)</u>	<u>(1 072 655)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	15	16 530 000	-
Dividendes et autres distributions	36	(1 400 000)	(1 000 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	338 884 959	374 400 004
Remboursements d'emprunts	12	(325 717 496)	(363 365 279)
		<u>28 297 464</u>	<u>10 034 725</u>
Variation de trésorerie		<u>10 745 241</u>	<u>(6 031 910)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	(5 898 475)	133 435
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	4 846 765	(5 898 475)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2013	2012		2013	2012		2013	2012
Intérêts de leasing	24 755 966	23 486 199	Intérêts et charges assimilés	15 350 723	12 948 095			
Intérêts de retard	531 668	413 498						
Variation des produits réservés	144 874	(100 667)						
Produits accessoires	1 067 099	820 232						
Autres produits d'exploitation	24 900	24 000						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>26 524 508</u>	<u>24 643 262</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>15 350 723</u>	<u>12 948 095</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>11 173 785</u>	<u>11 695 168</u>
Marge commerciale (PNB)	11 173 785	11 695 168	Autres charges d'exploitation	2 187 185	1 779 867			
Produits des placements	178 553	134 833	Charges de personnel	3 421 138	2 981 279			
<u>Sous total</u>	<u>11 352 338</u>	<u>11 830 000</u>	<u>Sous total</u>	<u>5 608 322</u>	<u>4 761 146</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>5 744 016</u>	<u>7 068 854</u>
Excédent brut d'exploitation	5 744 016	7 068 854	Dotations aux amortissements et aux résorptions	518 894	353 324			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	1 536 989	737 316	- Pour dépréciation des créances	2 983 465	3 674 996			
- pour risque et charges	15 414		- Pour dépréciation des titres	259 250	-			
Autres produits ordinaires	35 699	628	- Pour dépréciation des autres actifs	-	27 485			
			Transfert de provisions en couverture des immobilisations corporelles	250 000	-			
			Autres pertes ordinaires	210 847	507			
			Impôts sur les bénéfices	686 040	946 330			
<u>Sous total</u>	<u>7 332 118</u>	<u>7 806 798</u>	<u>Sous total</u>	<u>4 908 496</u>	<u>5 002 643</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>2 423 622</u>	<u>2 804 155</u>
						<u>Résultat net</u>	<u>2 423 622</u>	<u>2 804 155</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2013, à 28.700.000 Dinars composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs

compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques	7 519 910	2 753 653
- Caisses	565	622
<u>Total</u>	<u>7 520 474</u>	<u>2 754 275</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Créances sur contrats mis en force	314 873 162	289 144 632
Encours financiers	298 985 119	272 799 216
Impayés	17 000 942	17 234 332
Intérêts échus différés	(1 291 245)	(1 160 197)
Valeurs à l'encaissement	132 704	225 639
Impayés sur créances abandonnées	45 643	45 643
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 776 387	2 405 829
Total brut des créances leasing	<u>316 649 549</u>	<u>291 550 461</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 720 444)	(6 493 061)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 804 768)	(8 195 174)
Provisions collectives	(1 700 000)	(1 700 000)
Provisions additionnelles	(83 170)	-
Produits réservés	(1 186 405)	(1 383 146)
Provisions sur créances abandonnées	(45 643)	(45 643)
Total net des créances leasing	<u>298 109 120</u>	<u>273 733 438</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2012	<u>275 205 045</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	181 288 146
- Relocations	8 002 378
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(145 717 577)
- Relocations	(7 515 628)
- Cessions à la valeur résiduelle	(8 016)
- Cessions anticipées	(9 973 952)
- Transfert en immobilisations corporelles	(250 000)
- Radiation de créances	(268 889)
Solde au 31 décembre 2013	<u>300 761 506</u>

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Créance à plus de cinq ans		3 509 079	1 645 282
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		185 360 158	164 731 829
- Créance à moins d'un an		136 077 556	126 656 305
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	<u>324 946 793</u>	<u>293 033 416</u>
- Revenus à plus de cinq ans		312 243	112 070
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		18 925 397	15 344 370
- Revenus à moins d'un an		20 565 966	18 249 433
Total des produits financiers non acquis	(2)	<u>39 803 606</u>	<u>33 705 873</u>
- Valeurs résiduelles	(3)	1 767 147	951 449
- Contrats suspendus	(4)	12 074 785	12 520 224
- Contrats en cours	(5)	1 776 387	2 405 829
<u>Encours financiers des contrats de leasing</u>	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	<u>300 761 506</u>	<u>275 205 045</u>

5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

5.2.1 Analyse par secteur d'activité

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Bâtiment et travaux publics	45 548 314	35 082 255
- Industrie	35 885 482	36 911 092
- Tourisme	34 681 588	32 207 659
- Commerce et services	156 930 853	144 312 020
- Agriculture	27 715 269	26 692 019
	<u>300 761 506</u>	<u>275 205 045</u>

5.2.2 Analyse par type de matériel

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Equipements	37 080 785	31 558 257
- Matériel roulant	217 375 613	200 218 159
- Matériel spécifique	26 575 455	28 178 556
<u>Sous Total</u>	<u>281 031 853</u>	<u>259 954 972</u>
- Immobilier	19 729 653	15 250 073
	<u>300 761 506</u>	<u>275 205 045</u>

5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	8 431 599	8 525 204
Inférieur à 1 mois	3 474 968	3 286 539
Entre 1 à 3 mois	2 705 645	2 732 081
Entre 3 et 6 mois	792 264	833 581
Entre 6 mois et 1 année	493 930	447 395
Supérieur à 1 année	964 792	482 755
Notes de débit et Intérêts de retard (*)	-	742 853
<u>Clients litigieux (2)</u>	8 569 342	8 709 129
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>17 000 942</u>	<u>17 234 332</u>

(*) : Les notes de débit et les intérêts de retard sont présentés, en 2013, parmi les tranches de créances par âge.

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	249 350 745	35 289 853	1 169 984	1 537 608	11 636 928	298 985 119
Impayés	1 058 101	4 484 896	454 481	688 688	10 314 776	17 000 942
Contrats en instance de mise en force	1 776 387	-	-	-	-	1 776 387
CREANCES LEASING	252 185 233	39 774 749	1 624 465	2 226 296	21 951 704	317 762 447
Avances reçues (*)	(3 544 782)	(26 263)	-	-	(537 671)	(4 108 715)
ENCOURS GLOBAL	248 640 451	39 748 487	1 624 465	2 226 296	21 414 032	313 653 732
ENGAGEMENTS HORS BILAN	18 583 602	421 692	-	-	-	19 005 294
TOTAL ENGAGEMENTS	267 224 054	40 170 179	1 624 465	2 226 296	21 414 032	332 659 027
Produits réservés	-	-	(37 749)	(99 896)	(1 048 760)	(1 186 405)
Provisions sur encours financiers	-	-	(40 726)	(24 942)	(6 654 776)	(6 720 444)
Provisions sur impayés	-	-	(55 561)	(494 781)	(8 254 426)	(8 804 768)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(83 170)	(83 170)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(134 036)	(619 619)	(16 041 131)	(16 794 787)
ENGAGEMENTS NETS	267 224 054	40 170 179	1 490 429	1 606 677	5 372 901	315 864 240
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,49%	0,67%	6,44%	
			7,59%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2012			9,41%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			8,25%	27,83%	74,91%	
			66,48%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2012			56,70%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Actions cotées	580 314	192 476
- Titres SICAV	-	4 437
Total brut	<u>580 314</u>	<u>196 913</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(4 650)	-
Total net	<u>575 664</u>	<u>196 913</u>

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres de participation	4 163 890	254 600
- Titres immobilisés	81 112	2 547 779
Montant brut	<u>4 245 002</u>	<u>2 802 379</u>
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(421 312)	-
Montant libéré	<u>3 823 691</u>	<u>2 802 379</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(254 600)	-
Montant net	<u>3 569 091</u>	<u>2 802 379</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2012</u>	254 600	254 600	-
Additions de la période			
- Société Eclair Prym	600 000	600 000	-
- Société "NIDA"	842 623	421 312	421 312
Reclassement de la période du poste "Titres immobilisés" au poste "Titres de participation"			
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	2 200 000	-
- Société "NIDA"	266 667	266 667	-
<u>Solde au 31 Décembre 2013</u>	<u>4 163 890</u>	<u>3 742 579</u>	<u>421 312</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2012</u>	2 547 779	2 547 779	-
Reclassement de la période du poste "Titres immobilisés" au poste "Titres de participation"			
- Société immobilière ECHARIFA	(2 200 000)	(2 200 000)	-
- Société "NIDA"	(266 667)	(266 667)	-
<u>Solde au 31 Décembre 2013</u>	<u>81 112</u>	<u>81 112</u>	<u>-</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2013 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	50,92%	2 546	100	254 600	2010
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000	2010-2012
- Société NIDA Versements restant à effectuer	7,40%	1 109 290	1	1 109 290 (421 312)	2010-2013
- Société Eclair Prym	24,00%	6 000	100	600 000	2013
<u>Total</u>				<u>3 742 579</u>	

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2013 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100	50 000	2005
<u>Total</u>				<u>81 112</u>	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert (*)	Cessions et mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions et mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	248 559	52 863	-	-	301 422	210 923	35 677	-	246 600	-	54 822
Total des immobilisations incorporelles		248 559	52 863	-	-	301 422	210 923	35 677	-	246 600	-	54 822
Terrain	-	357 281	-	-	-	357 281	-	-	-	-	-	357 281
Terrain hors exploitation	-	-	-	250 000	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 214 657	-	-	-	2 214 657	326 723	79 089	-	405 812	-	1 808 845
Matériel de transport	20,0%	725 233	105 680	-	87 678	743 235	368 095	130 865	86 208	412 752	-	330 483
Equipements de bureau	10,0%	526 631	40 646	-	-	567 277	258 772	48 040	-	306 811	-	260 465
Matériel informatique	33,3%	275 519	93 284	-	29 454	339 350	238 447	27 600	29 454	236 593	-	102 757
Installations générales	10,0%	442 738	40 071	-	-	482 809	143 473	45 626	-	189 100	-	293 709
Autres matériels	10,0%	41 515	3 813	-	-	45 328	23 119	3 040	-	26 160	-	19 168
Immobilisations en cours		-	396 768	-	-	396 768	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles		4 583 575	680 262	250 000	117 132	5 396 705	1 358 629	334 260	115 662	1 577 228	250 000	3 569 477
TOTAUX		4 832 134	733 125	250 000	117 132	5 698 127	1 569 552	369 937	115 662	1 823 828	250 000	3 624 299

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Il s'agit d'un bien ayant fait l'objet d'une opération de leasing et qui a été repris par la société, suite à un arrangement conclu avec le client concerné.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Charges reportées	769 974	451 352
- Dépôts et cautionnements versés	38 500	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	152
- Prêts au personnel	951 083	759 293
- Personnel, avances et acomptes	3 272	3 800
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés (voir note 27)	173 300	-
- Etat, crédit de TVA	349 565	-
- Etat, TCL en cours de restitution	113 056	113 056
- Compte courant "AMILCAR LLD"	750 000	250 000
- Produits à recevoir des tiers	239 241	27 980
- Débiteurs divers	36 941	36 941
- Charges constatées d'avances	23 937	122 949
- Prestataires de services débiteurs	4 214	-
<u>Total brut</u>	<u>3 553 235</u>	<u>1 804 022</u>
A déduire :		
- Provisions	(36 321)	(36 321)
<u>Montant net</u>	<u>3 516 914</u>	<u>1 767 701</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	42 400	428 870	471 270	42 400	148 957	191 357	279 913
Charges à répartir	33%	158 279	-	158 279	144 279	-	144 279	14 000
Frais d'émission des emprunts	(a)	1 816 205	323 031	2 139 236	1 378 853	284 322	1 663 175	476 061
TOTAUX		2 016 884	751 901	2 768 785	1 565 532	433 279	1 998 811	769 974

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 284 322 figure parmi les charges financières.

La partie non résorbée des charges à répartir correspond aux dépenses engagées pour l'élaboration du manuel de procédures.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques, découverts	2 673 709	8 652 750
<u>Total</u>	<u>2 673 709</u>	<u>8 652 750</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	4 108 715	2 836 335
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>4 114 715</u>	<u>2 842 335</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques locales	82 536 808	77 345 780
- Banques étrangères	4 996 434	-
- Emprunts obligataires	68 000 000	74 000 000
- Billets de trésorerie	44 050 000	37 250 000
- Certificats de leasing	38 180 000	36 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>237 763 243</u>	<u>224 595 780</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	618 548	418 715
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 707 050	1 314 762
- Intérêts courus sur certificats de leasing	308 563	252 852
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(487 205)	(344 185)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>2 146 956</u>	<u>1 642 144</u>
<u>Total</u>	<u>239 910 198</u>	<u>226 237 924</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2013
 (exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats de Leasing BEST BANK	25 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	25 000 000	100 500 000	100 500 000	25 000 000	-	25 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	13 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	11 000 000	46 000 000	44 000 000	13 000 000	-	13 000 000
Certificats de Leasing UGFS	180 000	Renouvelable tous les 3 mois	-	180 000	-	180 000	-	180 000
<u>Sous-total</u>			36 000 000	146 680 000	144 500 000	38 180 000	-	38 180 000
Billets de Trésorerie à court terme	44 050 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	37 250 000	123 300 000	116 500 000	44 050 000	-	44 050 000
<u>Sous-total</u>			37 250 000	123 300 000	116 500 000	44 050 000	-	44 050 000
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>			73 250 000	269 980 000	261 000 000	82 230 000	-	82 230 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2008/1	10 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
HL 2009/01	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
HL 2009/02	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			74 000 000	20 000 000	26 000 000	68 000 000	40 000 000	28 000 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>								
BAD 4,996 (2013-2023)	4 996 434	Semestriellement (2016-2022)	-	4 996 434	-	4 996 434	4 996 434	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			-	4 996 434	-	4 996 434	4 996 434	-

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période				
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an		
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>										
B.I.A.T (2008/1)	7 000 000	Trimestriellement (2008 - 2013)	809 856	-	809 856	-	-	-		
B.I.A.T (2008/2)	3 000 000	Trimestriellement (2008 - 2013)	362 287	-	362 287	-	-	-		
B.T.E (2009)	1 900 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	475 000	-	380 000	95 000	-	-	95 000	
S.T.B (2009)	4 500 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	1 496 035	-	981 537	514 498	-	-	514 498	
B.I.A.T (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	1 657 584	-	1 090 208	567 376	-	-	567 376	
AMEN BANK (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	1 655 540	-	1 087 274	568 266	-	-	568 266	
B.T.L (2010)	6 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	2 700 000	-	1 200 000	1 500 000	300 000	-	1 200 000	
B.I.A.T (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	2 250 000	-	1 000 000	1 250 000	250 000	-	1 000 000	
B.I.A.T (2010/1)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 125 000	-	500 000	625 000	125 000	-	500 000	
B.I.A.T (2010/2)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 125 000	-	500 000	625 000	125 000	-	500 000	
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	2 666 667	-	1 000 000	1 666 667	666 667	-	1 000 000	
B.I.A.T 1 MDT	1 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	610 595	-	215 374	395 221	166 330	-	228 892	
B.I.A.T 4 MDT	4 000 000	Trimestriellement (2011-2015)	2 489 507	-	858 537	1 630 970	718 546	-	912 424	
BTE 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 950 000	-	600 000	1 350 000	750 000	-	600 000	
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 950 000	-	600 000	1 350 000	750 000	-	600 000	
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 950 000	-	600 000	1 350 000	750 000	-	600 000	
BIAT 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 695 748	-	487 596	1 208 152	691 191	-	516 960	
BIAT 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 019 567	-	293 167	726 400	415 578	-	310 822	
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 400 000	-	400 000	1 000 000	600 000	-	400 000	
BIAT 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	756 238	-	216 545	539 693	310 245	-	229 447	
BTL 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	3 750 000	-	1 000 000	2 750 000	1 750 000	-	1 000 000	
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	3 902 246	-	946 789	2 955 457	1 943 123	-	1 012 333	
AMEN BANK 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2014)	2 916 666	-	1 666 666	1 250 000	-	-	1 250 000	
STB 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2014)	3 333 332	-	1 666 668	1 666 664	-	-	1 666 664	
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	-	1 000 000	
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	6 386 565	-	1 281 631	5 104 934	3 748 428	-	1 356 506	
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	2 550 000	-	600 000	1 950 000	1 350 000	-	600 000	
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	1 789 474	-	421 053	1 368 421	947 369	-	421 053	
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 500 000	-	300 000	1 200 000	900 000	-	300 000	
BIAT 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	4 303 804	-	995 841	3 307 963	2 260 880	-	1 047 083	
BIAT 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	2 727 004	-	631 695	2 095 309	1 431 575	-	663 734	
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 807 983	-	415 954	1 392 029	953 576	-	438 453	
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 901 082	-	438 437	1 462 645	999 753	-	462 892	
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	2 000 000	-	449 986	1 550 014	1 063 538	-	486 476	
BIAT 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	500 000	-	113 995	386 005	264 999	-	121 005	
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	-	400 000	
BTL 2,750 MDT (2012)	2 750 000	Mensuellement (2012-2013)	1 833 000	-	1 833 000	-	-	-	-	
AMEN BANK 5,908 MDT (2013)	5 908 525	En bloc le 31 juillet 2013	-	5 908 525	5 908 525	-	-	-	-	
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	6 000 000	479 152	5 520 848	4 437 517	-	1 083 330	
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	2 000 000	100 000	1 900 000	1 500 000	-	400 000	
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	5 000 000	653 638	4 346 362	3 419 126	-	927 236	
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 133 766	-	866 234	
BIAT 1 MDT (2013)	1 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	-	1 000 000	-	1 000 000	428 571	-	571 429	
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 482 659	-	517 341	
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	5 000 000	232 084	4 767 916	3 896 444	-	871 472	
AMEN BANK 3 MDT (2013)	3 000 000	En bloc le 24 octobre 2013	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-	-	
BIAT 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	-	3 000 000	750 000	2 250 000	750 000	-	1 500 000	
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	-	1 000 000	
Total des crédits des banques locaux			77 345 780	43 908 525	38 717 496	82 536 808	52 229 882	30 306 927		
Total général			224 595 780	338 884 959	325 717 496	237 763 243	97 226 317	140 536 927		

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	13 884	10 175
<u>Sous total</u>	<u>13 884</u>	<u>10 175</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	-	11 500
- Fournisseurs, retenue de garantie	43 808	-
<u>Sous total</u>	<u>43 808</u>	<u>11 500</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	3 180 656	717 283
- Effets à payer	19 537 095	15 638 522
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>22 725 581</u>	<u>16 363 635</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>22 783 273</u>	<u>16 385 310</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	49 164	44 562
- Personnel, autres charges à payer	81 101	90 000
- Etat, retenues sur salaires	76 069	77 682
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	348 487	229 519
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	52 023	10 664
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	13 583	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	-	400 423
- Etat, autres impôts et taxes à payer	65 108	40 110
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	1 462	949
- Etat, TVA à payer	-	596 102
- CNSS	182 021	164 513
- CAVIS	25 059	20 387
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	9 901	6 693
- Créiteurs divers	6 335	4 653
- Prestataires Assurances	487 845	200 921
- Diverses Charges à payer	291 109	305 597
- Personnel, provisions pour départ à la retraite	17 500	17 500
- Provisions pour risques et charges	-	15 414
<u>Total</u>	<u>1 706 767</u>	<u>2 225 689</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Capital social	(A)	28 700 000	20 000 000
- Réserve légale	(B)	702 192	491 433
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	2 466 667
- Primes d'émission		8 830 000	1 000 000
- Résultats reportés		1 583 107	1 411 022
Total des capitaux propres avant résultat de la période		<u>43 303 277</u>	<u>25 369 122</u>
Résultat de l'exercice (1)		2 423 622	2 804 155
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	<u>45 726 899</u>	<u>28 173 277</u>
Nombre d'actions (2)	(*)	4 884 500	4 000 000
Résultat par action (1) / (2)		0,496	0,701

(A) l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1er janvier 2013.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 16.124.372 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	3 487 979
- Primes d'émission	8 830 000
- Résultats reportés	1 583 107
- Résultat de l'exercice	2 223 286
(après déduction de 5% au titre de la réserve légale)	

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2011	20 000 000	338 221	1 966 667	1 000 000	1 016 669	2 047 565	26 369 122
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 juin 2012		153 212	500 000		1 394 353	(2 047 565)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011					(1 000 000)		(1 000 000)
Résultat de l'exercice 2012						2 804 155	2 804 155
Solde au 31 décembre 2012	20 000 000	491 433	2 466 667	1 000 000	1 411 022	2 804 155	28 173 277
Augmentation du capital en numéraire, approuvée par l'A.G.E du 17 avril 2013	8 700 000			7 830 000			16 530 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2013		210 759	1 021 312		1 572 084	(2 804 155)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012					(1 400 000)		(1 400 000)
Résultat de l'exercice 2013						2 423 622	2 423 622
Solde au 31 décembre 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	1 583 107	2 423 622	45 726 899

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Intérêts de leasing	24 755 966	23 486 199
- Intérêts de retard	531 668	413 498
- Préloyer	123 911	107 486
- Frais de dossier	239 074	212 934
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	273 445	223 909
- Frais de rejet	335 424	248 903
- Commissions d'assurance	95 246	27 000
Total des produits	<u>26 354 734</u>	<u>24 719 929</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	339 073	328 062
Intérêts de retard antérieurs	11 381	16 392
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(194 495)	(431 912)
Intérêts de retard	(11 085)	(13 208)
Variation des produits réservés	<u>144 874</u>	<u>(100 667)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>26 499 608</u>	<u>24 619 262</u>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	260 278 992	236 444 420
. A la fin de la période	286 910 334	260 278 992
. Moyenne (D)	273 594 663	248 361 706
- Intérêts de la période (C)	24 755 966	23 486 199
- Taux moyen (C) / (D)	9,05%	9,46%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	4 759 984	3 999 247
- Intérêts des crédits des banques locales	5 357 019	4 297 005
- Intérêts des crédits des banques étrangères	14 412	-
- Intérêts des autres opérations de financement	4 479 164	4 045 140
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	284 322	267 070
Total des charges financières des emprunts (A)	<u>14 894 901</u>	<u>12 608 461</u>
- Intérêts des comptes courants	333 273	297 801
- Autres charges financières	122 548	41 832
Total des autres charges financières	<u>455 822</u>	<u>339 633</u>
Total général	<u>15 350 723</u>	<u>12 948 095</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	224 595 780	213 561 055
. A la fin de l'exercice	237 763 243	224 595 780
. Moyenne (B)	231 179 511	219 078 418
- Taux moyen (A) / (B)	6,44%	5,76%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dividendes	107 168	91 376
- Plus values sur cession des titres SICAV	60	3 849
- Revenus des comptes créditeurs	46 231	38 819
- Autres produits financiers	4 772	405
- Revenus des comptes courants associés	20 362	384
- Moins values sur cessions des titres SICAV	(39)	-
<u>Total</u>	<u>178 553</u>	<u>134 833</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Produits locatifs	24 900	24 000
<u>Total</u>	<u>24 900</u>	<u>24 000</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Salaires et complément de salaires	2 711 209	2 384 012
- Cotisations de sécurité sociales	482 868	403 050
- Autres charges sociales	227 061	194 218
<u>Total</u>	<u>3 421 138</u>	<u>2 981 279</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	35 677	38 442
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	334 260	314 058
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	148 957	-
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	824
<u>Total</u>	<u>518 894</u>	<u>353 324</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Achat de matières et fournitures	311 947	257 981
<u>Total des achats</u>	<u>311 947</u>	<u>257 981</u>
- Locations	244 985	182 013
- Entretien et réparations	53 945	30 092
- Primes d'assurances	62 215	16 085
- Etudes, recherches et services extérieurs	393	394
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>361 538</u>	<u>228 585</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	283 735	281 460
- Publicités, publications, relations publiques	214 067	196 854
- Déplacements, missions et réceptions	159 567	126 818
- Frais postaux et de télécommunications	182 097	198 515
- Services bancaires et assimilés	198 159	140 287
- Autres	128 270	104 828
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 165 894</u>	<u>1 048 762</u>
- Jetons de présence	45 000	-
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	12 500	5 000
- Rémunération du Comité de risques	12 500	5 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>70 000</u>	<u>10 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	83 597	67 796
- T.C.L	61 710	59 934
- Droits d'enregistrement et de timbres	121 941	95 887
- Pénalités	154	3 272
- Autres impôts et taxes	10 404	7 650
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>277 805</u>	<u>234 539</u>
<u>Total général</u>	<u>2 187 185</u>	<u>1 779 867</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	2 983 465	3 674 996
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 536 989)	(737 316)
- Transfert de provisions en couverture des immobilisations corporelles	250 000	
- Créances radiées	578 196	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(526 328)	-
- Reprises des agios réservés à la radiation de créances	(51 867)	-
<u>Total</u>	<u>1 696 476</u>	<u>2 937 681</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux provisions

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	27 485
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de participations	254 600	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	4 650	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(15 414)	-
<u>Total</u>	<u>243 836</u>	<u>27 485</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Redressement fiscal (*)	209 604	-
- Moins value sur cessions d'immobilisations	479	-
- Autres pertes ordinaires	764	507
<u>Total</u>	<u>210 847</u>	<u>507</u>

(*) La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en matière d'impôts directs, de taxes parafiscales et de TVA et ce, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010.

Le dénouement de cette opération a eu lieu sans recours juridictionnels et a eu pour effet de ramener le crédit de TVA, au 30 avril 2011, de 2.079.035 dinars à 2.078.353 dinars et de réclamer à la société un complément d'impôt de 209.604 dinars, dont 13.020 dinars de pénalités.

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	33 000	600
- Autres gains sur éléments exceptionnels	2 699	28
<u>Total</u>	<u>35 699</u>	<u>628</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Résultat comptable	2 423 622	2 804 155
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	2 983 465	3 674 996
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	250 000	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de participations	254 600	-
- Reprises sur provisions fiscales	1 536 989	737 316
- Reprises sur provisions fiscales 2010/2009 pour affaires en cours	3 712 140	1 776 610
- Dotations aux provisions des autres actifs courants	-	27 485
- Impôt sur les sociétés	686 040	946 330
- Diverses charges non déductibles	260 499	17 205
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	1 536 989	737 316
- Provisions fiscales 2010/2009 pour affaires en cours	3 712 140	1 776 610
- Reprises sur provisions comptables non déduites initialement	337 394	-
- Dividendes et plus values sur les actions cotées	107 168	91 376
Bénéfice fiscal avant provisions	<u>6 413 665</u>	<u>7 378 797</u>
Provisions pour créances douteuses déductibles à 100%	2 983 465	3 674 996
Bénéfice fiscal	<u>3 430 200</u>	<u>3 703 800</u>
Réinvestissements exonérés		
- Société NIDA	-	400 000
- Société Eclair Prym Tunisie	-	600 000
Bénéfice imposable	<u>3 430 200</u>	<u>2 703 800</u>
Impôt sur les sociétés	<u>686 040</u>	<u>946 330</u>
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	-	64 182
- Acomptes provisionnels payés	822 963	454 511
- Retenues à la source	36 377	27 214
Impôt à payer (Report d'impôt)	<u>(173 300)</u>	<u>400 423</u>

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	17 234 332	14 130 064
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(17 000 942)	(17 234 332)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	225 639	319 856
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(132 704)	(225 639)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(2 836 335)	(3 065 120)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	4 108 715	2 836 335
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(1 160 197)	(1 041 778)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	1 291 245	1 160 197
- Impayés sur créances abandonnées en début de période	+ Note 4	45 643	45 643
- Impayés sur créances abandonnées en fin de période	- Note 4	(45 643)	(45 643)
- TVA collectée		28 426 282	25 327 332
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	170 473 543	153 889 235
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	1 623 668	1 257 730
- Créances radiées	- Note 23	(578 196)	-
- Encours financiers radiés	+ Note 4	268 889	-
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(486 750)	(244 876)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	8 016	9 430
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	9 973 952	8 170 700
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>211 439 157</u>	<u>185 289 135</u>

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	16 363 635	8 525 197
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(22 725 581)	(16 363 635)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	181 288 146	164 813 365
- TVA sur Investissements	+	25 467 539	24 547 102
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	-	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(13 583)	-
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>200 380 156</u>	<u>181 522 028</u>

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(3 800)	-
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	3 272	3 800
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(152)	(152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(38 500)	(37 700)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	38 500	38 500
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(122 949)	(15 974)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	23 937	122 949
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	10 175	33 941
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(13 884)	(10 175)
- Prestataires de services débiteurs en début de période	- Note 9	-	-
- Prestataires de services débiteurs en fin de période	+ Note 9	4 214	-
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	44 562	28 228
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(49 164)	(44 562)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	90 000	-
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(81 101)	(90 000)
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en début de période	+ Note 14	17 500	9 160
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en fin de période	- Note 14	(17 500)	(17 500)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	77 682	52 273
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(76 069)	(77 682)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	229 519	196 283
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(348 487)	(229 519)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	164 513	129 065
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(182 021)	(164 513)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	20 387	14 779
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(25 059)	(20 387)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	6 693	4 770
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(9 901)	(6 693)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	305 597	269 997
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(291 109)	(305 597)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	411 926	222 300
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(220 135)	(172 945)
- TVA, payée sur biens et services	+	614 235	510 370
- Charges de personnel	+ Note 20	3 421 138	2 981 279
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	2 187 185	1 779 867
- Impôts et taxes	- Note 22	(277 805)	(234 539)
		<u>6 013 550</u>	<u>4 969 775</u>
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			

NOTE 31 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	323 031	239 304
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	- Note 12	(344 185)	(246 008)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+ Note 12	487 205	344 185
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	10 664	543
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(52 023)	(10 664)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	1 314 762	1 334 988
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(1 707 050)	(1 314 762)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	418 715	262 436
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(618 548)	(418 715)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	252 852	359 480
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(308 563)	(252 852)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	15 350 723	12 948 095
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(284 322)	(267 070)
<u>Intérêts payés</u>		<u>14 843 261</u>	<u>12 978 958</u>

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 14	400 423	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 14	-	(400 423)
- Etat, report d'impôts début de période	- Note 9	-	(64 182)
- Etat, report d'impôts fin de période	+ Note 9	173 300	-
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	+ Note 9	(113 056)	-
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	- Note 9	113 056	113 056
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	40 110	23 770
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(65 108)	(40 110)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	949	838
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(1 462)	(949)
- TVA payée		3 290 176	-
- Impôts et taxes	+ Note 22	277 805	234 539
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	686 040	946 330
<u>Impôts payés</u>		<u>4 802 234</u>	<u>812 867</u>

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	52 863	12 378
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	680 262	560 877
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	11 500	11 500
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(43 808)	(11 500)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>700 816</u>	<u>573 255</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	1 470	-
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 25	(479)	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	33 000	600
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>33 991</u>	<u>600</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres immobilisés acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	1 021 312	500 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>1 021 312</u>	<u>500 000</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dividendes	+ Note 15	1 400 000	1 000 000
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>1 400 000</u>	<u>1 000 000</u>

NOTE 37 : Autres flux de trésorerie

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	27 980	185 912
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(239 241)	(27 980)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	36 941	9 359
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(36 941)	(36 941)
- Placements en début de période	+ Note 6	196 913	192 476
- Placements en fin de période	- Note 6	(580 314)	(196 913)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	250 000	-
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	(750 000)	(250 000)
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(4 653)	(2 677)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	6 335	4 653
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(200 921)	(212 649)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	487 845	200 921
- Frais d'augmentation du capital	- Note 9	(428 870)	-
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	107 228	95 225
- Moins values sur cessions titres cotés	- Note 18	(39)	-
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	71 365	39 608
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	2 699	28
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(210 368)	(507)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>(1 264 041)</u>	<u>515</u>

Note 38 : Informations sur les parties liées :

Engagement Leasing

AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2013, HL a mis en force 31 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 50,92 % du capital, pour une valeur totale de 1 535 918 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 3 667 203 dinars.

La marge brute réalisée en 2013 sur ces contrats s'élève à 156 771 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 2 294 679 dinars.

NIDA SA

Au cours de l'exercice 2013, HL a mis en force un contrat au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 95 415 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 246 410 dinars.

La marge brute réalisée en 2013 sur ces contrats s'élève à 9 298 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 121 410 dinars.

Cellcom

Au cours de l'exercice 2013, HL a mis en force un contrat au profit de la société « Cellcom », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 71 241 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 376 265 dinars.

La marge brute réalisée en 2013 sur ces contrats s'élève à 12 867 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 141 744 dinars.

AL ATABA Immobilière

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « Al Ataba Immobilière », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 147 968 dinars.

La marge brute réalisée en 2013 sur ces contrats s'élève à 2 240 dinars.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier de ces contrats s'élève à 19 669 dinars.

Société Financière Tunisienne

Au cours de l'exercice 2011, HL a mis en force un contrat au profit de la société « Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 400 000 dinars.

La marge brute réalisée en 2013 sur ce contrat s'élève à 26 697 dinars.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier de ce contrat s'élève à 312 513 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Au cours de l'exercice 2013, HL a mis en force 3 contrats au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 229 995 dinars.

La marge brute réalisée en 2013 sur ces contrats s'élève à 12 059 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 180 761 dinars.

Avances en compte courant associé

1- Le conseil d'administration, réuni le 5 mars 2013, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle Hannibal Lease détient 50,92% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2013, s'élève à 20.000 dinars.

2- Le conseil d'administration, réuni le 29 avril 2014, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 500.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle Hannibal Lease détient 50,92% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2013, s'élève à 362 dinars.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 17 mars 2009, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2013 à 26 400 dinars hors taxes, soit 29 568 dinars toutes taxes comprises.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit:

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013
Avantages à court terme	259 450	1 537	140 691	34 614	70 000	70 000
Rémunérations brutes	210 000	-	107 500	25 000	-	-
Charges sociales	6 147	1 537	20 881	9 614	-	-
Avantage en nature	43 303	-	12 310	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	70 000	70 000
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	11 748	3 884		
	259 450	1 537	152 439	38 498	70 000	70 000

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

NOTE 39 : Événements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société HANNIBAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 316.915.562 dinars et un bénéfice net de 2.423.622 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société HANNIBAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « HANNIBAL LEASE » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

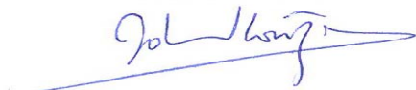
En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR



FINOR

Mustapha MEDHIOUB



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

1- Votre conseil d'administration, réuni le 29 Avril 2014, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 500.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 50,92% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2013, s'élève à 362 dinars.

2- Votre conseil d'administration, réuni le 29 avril 2014, a autorisé la société à réaliser un réinvestissement financier consistant en la souscription et la libération de 6.000 actions d'une valeur nominale de 100 dinars chacune dans le capital de la société « Eclair Prym », avec laquelle elle a des dirigeants communs.

3- Votre conseil d'administration, réuni le 29 avril 2014, a autorisé la société à réaliser un réinvestissement financier consistant en la souscription et la libération de 842.623 actions d'une valeur nominale de un dinar chacune dans le capital de la société « NIDA », avec laquelle elle a des dirigeants communs.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Votre conseil d'administration réuni le 17 mars 2009, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de votre société. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2013 à 26 400 dinars hors taxes, soit 29 568 dinars toutes taxes comprises.

2- Votre conseil d'administration, réuni le 5 mars 2013, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 50,92% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2013, s'élève à 20 000 dinars.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- Le conseil d'administration réuni le 22 juin 2012, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Président Directeur Général de la société. Sa rémunération a été fixée par ledit conseil et révisée par le conseil d'administration du 18 Juillet 2013. Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 18 Juillet 2013 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint, et lui a fixé sa rémunération, composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et d'une indemnité de départ à la retraite fixée à six salaires bruts à l'instar de tout le personnel.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2013, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Mai 2013.

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2013
Avantages à court terme	259 450	1 537	140 691	34 614	70 000	70 000
Rémunérations brutes	210 000	-	107 500	25 000	-	-
Charges sociales	6 147	1 537	20 881	9 614	-	-
Avantage en nature	43 303	-	12 310	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	70 000	70 000
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	11 748	3 884		
	259 450	1 537	152 439	38 498	70 000	70 000

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR



FINOR

Mustapha MEQHIOUB

